

BALLAISON



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 4 juin 2024

Ouverture de la séance à 20 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne, M. CARTILLIER Antoine, Mme BERTHOLON Stéphanie, M. LAGALISSE Clément, Mme RAPIN Christiane, Mme LOUBET Chantal et M. THEVENOT Gérald,

ABSENTE :

EXCUSÉ(E)S : -

EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie

M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Christiane RAPIN

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 7 mai 2024 est adopté à l'unanimité

FINANCES

- Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 7 mai 2024**

Pas communiquée ce mois-ci.

- Délibération – Décision modificative n°1 – modification du montant de l’emprunt – Construction d’un nouveau groupe scolaire**

Il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal concernant le montant de l’emprunt pour la construction du nouveau groupe scolaire, dont le détail est exposé ci-après :

DM n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-231-52 : ROUTE DES VOIRONS	0.00 €	0.01 €	0.00 €	0.00 €
R-238-52 : ROUTE DES VOIRONS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.01 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	0.01 €	0.00 €	0.01 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.01 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.01 €	0.00 €
R-1641-62 : CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ET ANNEXES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
D-2183 : Matériel informatique	0.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-62 : CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ET ANNEXES	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.01 €	500 000.01 €	0.01 €	500 000.01 €
Total Général		500 000.00 €		500 000.00 €

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- D’APPROUVER la proposition de décision modificative de Monsieur le Maire,
- D’AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- DE DIRE que les crédits sont et seront inscrits au budget.

- Délibération – Recours à l’emprunt – Construction d’un nouveau groupe scolaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2337-3 et L212-29,

Vu le budget primitif adopté par délibération n° 5 du 9 avril 2024,

Vu la décision modificative n°1 du 4 juin 2024,

Considérant que le montant du projet de construction du nouveau groupe scolaire s’élève à 6 467 900,34 € HT (maîtrise d’œuvre, études complémentaires et travaux),

Considérant que la capacité d’autofinancement de la commune est insuffisante, il est dès lors, nécessaire de recourir à un emprunt d’un montant de 5 500 000 € pour financer le projet,

Considérant qu'il est opportun de financer le projet en deux tranches avec un prêt de 2 500 000 € en 2024 puis 3 000 000 € en 2025,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de deux établissements bancaires pour l'emprunt de 2 500 000 €,

Considérant l'offre de prêt du Crédit Agricole pour un montant de 2 500 000 € proposant un financement selon les caractéristiques suivantes :

Montant	2 500 000 €
Durée	20 ans
Echéance	Trimestrielles constantes
Taux fixe	3,93 %
Modalités	Frais de dossier : 0.10% du capital emprunté (2 500 €) Crédit à taux fixe : Echéances trimestrielles constantes – base de calcul : 30/360j Disponibilité des fonds : dès la signature du contrat, à mobiliser au plus tard 60 jours après l'édition du contrat Remboursement anticipé : Sans préavis et à tout moment – 2 mois d'intérêts et, en cas de baisse des taux d'intérêt, calcul d'une indemnité financière pour les prêts à taux fixe

Considérant l'offre de prêt du Crédit Agricole pour un montant de 2 500 000 € proposant un financement selon les caractéristiques suivantes :

Montant	2 500 000 €
Durée	25 ans
Echéance	Trimestrielles constantes
Taux fixe	3,96 %
Modalités	Frais de dossier : 0.10% du capital emprunté (2 500 €) Crédit à taux fixe : Echéances trimestrielles constantes – base de calcul : 30/360j Disponibilité des fonds : dès la signature du contrat, à mobiliser au plus tard 60 jours après l'édition du contrat Remboursement anticipé : Sans préavis et à tout moment – 2 mois d'intérêts et, en cas de baisse des taux d'intérêt, calcul d'une indemnité financière pour les prêts à taux fixe

Considérant l'offre de prêt de la caisse d'épargne pour un montant de 2 500 000 € proposant un financement selon les caractéristiques suivantes :

Montant	2 500 000 €
Durée	25 ans
Echéance	Semestrielle
Taux fixe	3,79 %
Modalités	Commission d'engagement : 3 000 € Amortissement : progressif Base de calcul : 30/360 Disponibilité des fonds : départ immédiat, versement des fonds en une seule fois au plus tard le 30/06/2024 Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Considérant l'offre de prêt de la caisse d'épargne pour un montant de 2 500 000 € proposant un financement selon les caractéristiques suivantes :

Montant	2 500 000 €
Durée	30 ans
Echéance	semestrielle
Taux fixe	3,84 %
Modalités	Commission d'engagement : 3 000 € Amortissement : progressif Base de calcul : 30/360 Disponibilité des fonds : départ immédiat, versement des fonds en une seule fois au plus tard le 30/06/2024 Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONTRACTER** un prêt avec l'établissement bancaire Caisse d'épargne, d'un montant de 2 500 000 € sur une durée de 25 ans, avec un taux de 3,79 %,
- **D'APPROUVER** les caractéristiques de l'emprunt comme détaillées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité) avec l'établissement bancaire retenu,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

MARCHES PUBLICS

• Information sur le marché « Construction d'un groupe scolaire »

Les travaux de construction ont débuté le mardi 21 mai dernier pour une durée d'environ 20 mois.

Les réunions de chantier se tiennent tous les jeudis dans la maison Michel, prêtée gratuitement aux entreprises pour leur base de vie.

• Information sur la consultation – Assurance dommages ouvrage et tous risques chantier – Construction d'un groupe scolaire

Une consultation a été lancée le 23 avril dernier, pour la souscription aux contrats d'assurance dommages ouvrages et tous risques chantier, dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire. La date de remise des plis était fixée au 21 mai dernier.

Pour le lot n°1 – dommages-ouvrage, 1 seule offre a été reçue.

Pour le lot n°2 – tous risques chantier, 2 offres ont été reçues.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 3 juin à 17h30, pour retenir le titulaire.

Par décision, Monsieur le Maire sur proposition de la CAO a retenu comme titulaire :

- L'assureur SMABTP, pour le lot n°1 – dommages-ouvrage, pour un montant de 44 947,44 €,
- Le courtier K RE, pour le lot n°2 – tous risques chantier, pour un montant de 10 289,97 €.

ADMINISTRATION GENERALE

- **Délibération – Convention de mise à disposition de la maison Michel – Base de vie pendant les travaux de construction du nouveau groupe scolaire**

Dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire, il a été proposé d'établir la base de vie des entreprises pendant la durée des travaux dans la maison individuelle située 110, route des Voirons -74140 Ballaison.

Afin de contractualiser cette mise à disposition, il est nécessaire d'établir une convention.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante, le projet de convention de mise à disposition,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DE DONNER** son accord pour établir la base de vie dans la maison individuelle située 110, route des Voirons – 74140 Ballaison,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe que plusieurs agents sont absents en ce moment, ce qui complique l'organisation de certains services, notamment celui de la Péris'cool.

AFFAIRES SOCIALES

Néant

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- **Information sur les animations et évènements de la Péris'cool**

La porte ouverte de la Péris'cool qui a eu lieu le samedi 1^{er} juin dernier, a été un succès avec une centaine de visiteurs. Un brunch a été offert par 1001 repas. Des boissons chaudes et des viennoiseries ont été proposées par l'équipe de la Péris'cool.

Les inscriptions périscolaires pour l'année prochaine sont ouvertes du 3 juin jusqu'au 14 juin.

Le spectacle de fin d'année suivi d'un buffet canadien se tiendra le mardi 25 juin à partir de 16h45, dans la cour de la Péris'cool.

La Péris'cool sera ouverte pendant les vacances scolaires du 8 au 26 juillet et du 19 au 30 août.

Pendant les vacances, des animations avec la bibliothèque ainsi qu'avec la MJC seront organisées (grandes olympiades).

Pour information, la CAF versera pour l'année 2024, la somme de 9 884,16 € pour l'activité extrascolaire et la somme de 29 576,30 € pour l'activité périscolaire.

Suite aux interrogations suscitées par le nouveau règlement de la Péris'cool, une réunion s'est tenue avec plusieurs parents le jeudi 30 mai. Cette réunion a permis d'expliquer aux parents présents les nouveautés du règlement et les raisons pour lesquelles elles ont été initiées.

Néant

URBANISME ET CADRE DE VIE

• Information – Point d’avancement des dossiers d’urbanisme au 4 juin 2024

1 - NOUVELLES DEMANDES D’URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune).

Dépôt le 07/05/2024 : DP 74 025 24 B0028 : M. CASTAGNO André, 1E chemin des Vignes Rouges, lieu-dit : « Les Vignes Rouges », zone agricole dédiée aux activités agricoles. **Réalisation d’une pergola de 15,60 m². Arrêté de non opposition émis le 29/05/2024.**

Dépôt le 07/05/2024 : DP 74 025 24 B0029 : M. COCHARD Fabien, 101C impasse des Peupliers, lieu-dit : « Riondet », zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Remplacement de la clôture existante, muret et grillage, hauteur 1,60 m. Arrêté de non opposition émis le 29/05/2024.**

2 – SUIVI DES DOSSIERS D’URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Permis de construire :

Dépôt le 18/03/2024 : PC 74 025 24 B0002 : M. ANTONOFF Julien, chez EDEN HOME 74307 FILLIERE, terrain situé 1088 chemin des Arales, lieu-dit : « l’Enclos », zone agricole dédiée aux activités agricoles. **Démolition partielle de la maison d’habitation existante et construction sur soubassement maçonné existant. Les pièces complémentaires demandées le 28/03/2024 ont été reçues le 19/04/2024. Arrêté d’accord émis le 24/05/2024.**

Dépôt le 05/04/2024 : M. BOUGARY Ahmed, 226 route du Lac, lieu-dit : « Ballaison », zone Uc : zone urbaine à dominante habitat – Espace de développement des communes périurbaines et des villages, et accompagnement des pôles avec mixité des fonctions et devant présenter une certaine densité. **Réhabilitation et extension d’une maison individuelle et création d’une piscine intérieure et d’un garage.** Demande de pièces complémentaires émise le 19/04/2024. Pièces complémentaires fournies le 10/05/2024. **Arrêté d’accord émis le 03/06/2024.**

Déclaration préalable (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 19/02/2024 : DP 74 025 24 B0006 : SCI JB AND COH, Mme MOHR Corinne, 18 avenue Wendt 1203 GENEVE SUISSE, terrain situé au 652 chemin de la Tuilière, lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Pose de panneaux photovoltaïques sur la façade Sud de la toiture. Demande de pièces complémentaires émise le 07/03/2024. Le pétitionnaire n’a pas apporté les pièces complémentaires dans le délai de 3 mois réglementaire. La DP est tacitement refusée.**

Dépôt le 17/04/2024 : DP 74 025 24 B0024 : M. CHAPPUIS Philippe, chez SELARL TROMBERT-MAGRETTI 74200 Thonon-les-Bains, 242 chemin de la Tuilière, lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Division parcellaire, pour détachement d’un lot à bâtir de 1489 m². Surplus bâti de 1464 m². Arrêté de non opposition émis le 17/05/2024.**

Dépôt le 30/04/2024 : DP 74 025 24 B0026 : SARL BATIMOI, pour terrain M. MICHAUD, 90 chemin de la Tuilière, lieu-dit : « Gevret-Nord », zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Division parcellaire pour détachement 2 lots à bâtir, 1 lot bâti en surplus. Arrêté d’opposition émis le 23/05/2024. Motif : il faut déposer un permis d’aménager.**

Dépôt le 03/05/2024 : DP 74 025 24 B0027 : Mme GRIVEL MENOUD Bernadette, 282 route du Salève, lieu-dit : « La Marée », zone agricole dédiée aux activités agricoles. **Pose d’un bardage façade Sud, avec éventuellement un rappel façade Est, RAL 7008. Arrêté de non opposition émis le 29/05/2024.**

3 - INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 19/03/2024 : DIA 74 025 24 B0006 : Maître BIRRAUX Edouard, notaire associé à DOUVAINE (74140), pour M. Mme DESSINGY Thierry, lieu-dit : « Les Moules », 10 route des Fournées, zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. Terrain bâti (maison et terrain) Vente. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 02/05/2024.**

- **Information – Régularisation – Acquisition d'une parcelle suite à la sécurisation d'une partie de la route des Fournées**

Suite aux travaux de sécurisation de la route des Fournées (RD N°1), un plan d'alignement a été établi par M. COLLOUD, géomètre-expert DPLG de Douvaine, avec indication des terrains à acquérir par la commune en bordure de voirie.

M. DESSINGY Thierry et Mme PASQUIER Laurence sont propriétaires d'un terrain situé au 10 de la route des Fournées à BALLAISON, section B, n°295, d'une contenance de 1 296 m2. Ils souhaitent vendre cette propriété.

Il est nécessaire pour la commune de procéder à l'acquisition de la partie de ce bien situé en bordure de voirie, qui a fait l'objet d'un aménagement. Un document d'arpentage a été fourni par le géomètre, constatant la division et attribuant un numéro au terrain à acquérir par la commune. Il s'agit de la parcelle située section B n°1479, de 76 m2. (Le reliquat de la parcelle anciennement B 295 portant le n°1478, de 1220 m2).

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DE DONNER** son accord pour la cession gratuite de la parcelle section B, n°1479, de 76 m2,
- **DE DESIGNER** Maître BIRRAUX Edouard, notaire à ANTHY-SUR-LEMAN pour la rédaction de l'acte notarié à intervenir entre M. DESSINGY Thierry et Mme PASQUIER Laurence,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou Madame Michèle NEYROUD, 1^{ère} adjointe, à signer l'acte notarié relatif à l'acquisition de ladite parcelle, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **DE DONNER** son accord pour la prise en charge des frais notariés et des frais de géomètre rémunérant le travail réalisé pour le document d'arpentage et le plan de division.

SECURITE

Néant

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Néant

FETES ET CEREMONIES

- **Cérémonie du 8 mai**

La cérémonie s'est déroulée devant le monument aux morts avec la participation de Monsieur le Sous-Préfet, Emmanuel COQUANT, Madame la députée, Anne-Cécile VIOLLAND, ainsi que des élus de Ballaison, des enfants de l'école, de la batterie fanfare d'Ambilly et des anciens combattants.

- **Commémoration des 80 ans du 21 mai 1944 – Dimanche 19 mai**

La cérémonie a réuni plus d'une centaine de personnes. Des gerbes ont été déposées par les anciens combattants, M. NEPLAZ et par la mairie. La journée s'est poursuivie autour d'un repas servi dans la salle des fêtes.

- **Fête de la colline – 8 juin**

La fête de la colline organisée par l'ASLB se tiendra le samedi 8 juin dans le centre de Ballaison, avec au programme : animations, restauration, buvette et concerts.

- **Marchés gourmands**

Les marchés gourmands qui se déroulent le 2^{ème} jeudi de chaque mois, jusqu'au mois d'août débiteront le jeudi 13 juin prochain.

- **Fête du 14 juillet**

La fête se tiendra le samedi 13 juillet sur le parking du Belvédère avec restauration et concert du groupe NA + NA.

Les feux d'artifices en commun avec Douvaine seront tirés face au lac.

La commune prendra à sa charge le coût total du concert.

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission ENVIRONNEMENT**

Concernant la présence d'ambrosie sur la commune, aucun signalement n'a été fait pour le moment. En revanche, il a été signalé la présence à plusieurs endroits de Ballaison de Renouée du Japon, plante très invasive. Des informations sur le traitement vont être demandées à la commune de Machilly et à Annemasse agglo.

Un gîte à chauve-souris a été fabriqué lors de la fête de la Nature. Il sera installé prochainement avec les enfants de la Péris'cool.

L'appât du piège à frelons doit être renouvelé. La commission environnement va se rapprocher de la Péris'cool pour prévoir cette activité.

- **Commission JEUNESSE ET ECOLES**

Le prochain Conseil d'école se tiendra jeudi 13 juin.

- **Commission INFORMATION ET COMMUNICATION**

Concernant l'école de la Colline, la porte ouverte de l'école maternelle se déroulera le 27 juin prochain et le 28 juin se tiendra la fête de l'école.

La fête du foot aura lieu le samedi 29 juin (tournoi, buvette, animation par un DJ).

Les textes pour le prochain Echo de la Colline sont attendus pour le 30 juin.

- **Commission VOIRIE ET RÉSEAUX**

Concernant les travaux restants à réaliser sur la route des Voirons :

- La société orange réceptionnera les réseaux enfouis et le tirage de la fibre pour la fin de l'été,
- La société Enedis enlèvera la ligne à haute tension d'ici la fin de l'année.

- **Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT**

Néant

- **Commission ANIMATION ET CULTURE**

Le forum des associations sera organisé dans la grande salle des fêtes, le samedi 22 juin prochain. De nombreuses associations de Ballaison seront présentes ainsi que la MJC Chablais. Un repas sera offert par la mairie aux associations participantes et la bibliothèque animera une activité lecture.

INTERCOMMUNALITE

- **Délibération – Convention Territoriale Globale 2024-2028**

Depuis le 1er janvier 2020 Thonon Agglomération est signataire d'une Convention Territoriale Globale [CTG] en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale [CAF] permettant ainsi de donner un cadre aux projets de territoire qu'elles financent.

La convention doit être envisagée au niveau des EPCI. Les communes membres de ces EPCI étaient invitées à co-signer cet engagement lorsqu'elles avaient, dans la période écoulée, conclu avec la CAF un Contrat Enfance Jeunesse [CEJ].

Ce dispositif de Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté et remplace les anciens Contrat Enfance Jeunesse [CEJ].

Elle définit les engagements des partenaires, les modalités de collaborations et d'échanges entre les différents signataires.

La Convention Territoriale Globale garantit le maintien des financements pour les actions actuellement contractualisées avec les communes et syndicats signataires. Elle donne la capacité de financer de nouvelles initiatives lorsqu'elles sont intégrées sous forme d'engagement stratégique dans ce dispositif.

Cette convention peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic des thématiques plus larges à l'image de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Pour chacun des objectifs définis en concertation il conviendra d'indiquer comment la CAF pourra intervenir soit directement en accompagnement de projet et en financement, soit indirectement par la fourniture d'éléments statistiques, en activant des partenariats ou en soutenant des projets innovants.

Les communes et syndicat signataires de la Convention Territoriale Globale 2024-2028 sont : Allinges, Armoy, Ballaison, Bons-en-chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, le SISAM [Syndicat Intercommunal Sciez Anthy-sur-Léman Margencel], le SIVU Excenevex-Yvoire.

Les communes de Thonon Agglomération non-signataires pourront adhérer à ce dispositif pendant toute la durée de la convention par signature d'un avenant à compter du 1er janvier 2024.

La présente convention a pour objectif :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire des communes et syndicats signataires
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et la demande

- de préconiser et d'optimiser l'offre des services existants par une mobilisation des co-financements
- de développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non couverts par les services existants

VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant modification de l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCL-2019-0069 du 31 décembre 2019 et approuvant la modification des statuts de Thonon Agglomération,

VU la délibération n° CC00211 du 30 octobre 2018 relative à l'intérêt communautaire – définition de la compétence sociale,

VU la délibération n° 2024.00144 du 30/04/2024 modifiant l'intérêt communautaire d'action sociale du 30/10/2018 [délibération CC00211],

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire Elargi du 15 mai 2024

CONSIDERANT que le déploiement des CTG est conçu par la CAF comme une contribution à la réflexion portée sur le projet de développement du territoire en particulier pour ce qui a trait aux services aux familles,

CONSIDERANT que ce dispositif conditionne le maintien des engagements financiers de la CAF sous des formes nouvelles et simplifiées,

CONSIDERANT que la présente convention, annexes comprises, prend effet à compter du 1er janvier 2024, pour une durée de 5 ans (01/01/2024 au 31/12/2028),

CONSIDERANT que les communes et syndicats co-signataires ont délibéré,

CONSIDERANT que les communes de Thonon Agglomération non-signataires pourront adhérer à ce dispositif pendant toute la durée de la convention par signature d'un avenant à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2024-2028 en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale, ainsi que tout document s'y rapportant,
- **CONFIRME** l'engagement de Ballaison dans la mise en œuvre des directives issues de la politique nationale des affaires familiales.

INFORMATIONS DIVERSES

• Elections européennes – 9 juin

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin. Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h.

Monsieur le Maire précise que du fait du nombre important de liste, 38 au total, des panneaux d'affichage ont été achetés et installés par le service technique qu'il tient à remercier. Cependant, plus de la moitié des panneaux sont vides, sans aucune affiche collée. Monsieur le Maire se questionne sur l'utilité d'un tel achat en l'absence d'affiche.

• Remerciements association Women safe and children – octroi d'une subvention

Monsieur le Maire informe avoir reçu de la part de l'association Women Safe and Children un courrier de remerciement pour l'octroi de la subvention de 200 € pour 2024.

• SIAC

Monsieur le Maire informe que le Géoparc du Chablais, labélisé Géoparc mondial de l'UNESCO a publié un ouvrage consacré à la présentation de l'ensemble de ses patrimoines et à la découverte de son territoire, intitulé « *Les curiosités géologiques du Chablais Géoparc mondial UNESCO. Entre Léman et Mont-Blanc* ».

- **Activation des comités CISPD-R**

Dans le cadre du déploiement de la gouvernance du Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R), des comités restreints territorialisés ont été créés. Ils sont un lieu d'échange opérationnel, périodique et de proximité sur les questions de délinquance et de sécurité publique. Chaque comité est composé : des mairies ou de leurs représentants, des forces de l'ordre, d'un représentant du Tribunal judiciaire et d'un représentant des bailleurs sociaux.

- **Don d'organes**

La commune a acheté deux panneaux « Village ambassadeur au don d'organe » à l'association ADOT 74, qui seront installés au mois de septembre prochain, aux côtés des panneaux d'agglomération.

Une soirée informative sur le don d'organe sera organisée au mois de septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 2 juillet 2024.

Clôture de la séance à 23h00

La secrétaire de séance
Christiane RAPIN



Le Maire
Christophe SONGEON

